

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bastia, le 16/04/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BASTIA

Villa Montepiano  
20407 BASTIA cedex  
Téléphone : 04.95.32.88.66  
Télécopie : 04.95.32.38.55

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 11h30-13h30 à 16h00



E18000012 / 20

M. le Maire  
D'AJACCIO  
DIVISION DE L'URBANISME  
20304 AJACCIO CEDEX

Dossier n° : E18000012 / 20  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR



**Objet** : la révision alléguée n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune d'Ajaccio

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mademoiselle Marie-Christine CIANELLI, urbaniste, expert près la Cour d'Appel de Bastia et le Tribunal Administratif, demeurant Résidence Alzo di Sole - bat C Rond-point d'Aspretto, AJACCIO (20090) (portable : 06 13 20 60 61) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bastia, le 16/04/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BASTIA

Villa Montepiano  
20407 BASTIA cedex  
Téléphone : 04.95.32.88.66  
Télécopie : 04.95.32.38.55

E18000012 / 20

M. le Maire D'AJACCIO  
DIVISION DE L'URBANISME  
20304 AJACCIO CEDEX

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 11h30-13h30 à 16h00

Dossier n° : E18000012 / 20  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** la révision allégée n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune d'Ajaccio

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mademoiselle Marie-Christine CIANELLI, urbaniste, expert près la Cour d'Appel de Bastia et le Tribunal Administratif, demeurant Résidence Alzo di Sole - bat C Rond-point d'Aspretto, AJACCIO (20090) en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

13/04/2018

N° E18000012 /20

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 12/04/2018, la lettre par laquelle le maire de la commune d'Ajaccio demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*la révision allégée n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

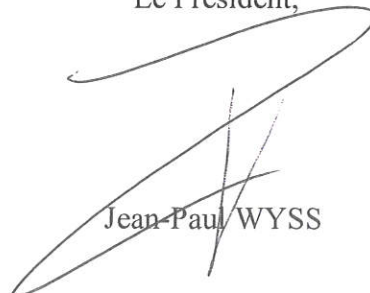
**ARTICLE 1** : Mademoiselle Marie-Christine CIANELLI est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au maire de la commune d'Ajaccio en qualité de maître d'ouvrage et à Mademoiselle Marie-Christine CIANELLI.

Fait à Bastia, le 13/04/2018

Le Président,



Jean-Paul WYSS